



Electeurs de votre circonscription
(ass. Citoyenne et Démocratique, loi 1901)
abs du syndicat SUD
Commission : Santé
19, rue Emile Bertin
F-54000 Nancy

Monsieur Claude Gaillard
Député de Meurthe & Moselle
F-54000 Nancy

Objet : Sécurité sociale

Nancy le, ~~4 août 04~~ ~~15 octobre 04~~
~~15 décembre 04~~ ~~15 janvier 05~~ ~~15 février 05~~, ~~15 mars 05~~, ~~15 avril 05~~, ~~15 juin 05~~, ~~15 juillet 05~~, ~~15~~
~~août 05~~, ~~15 septembre 05~~, ~~15 octobre 05~~, ~~15 novembre 05~~, ~~15 décembre 2005~~, ~~15 janvier 06~~, ~~15~~
~~février 06~~, ~~15 mars 06~~, ~~15 avril 06~~, ~~15 mai 06~~, ~~15 juin 06~~, ~~15 juillet 2006~~, ~~15 août 2006~~, ~~15~~
~~septembre 06~~, ~~15 octobre 06~~, ~~15 novembre 06~~, ~~15 décembre 06~~, 15 janvier 2007

Monsieur Claude Gaillard,

En tant que député UMP, vous n'êtes, de l'avis de notre association citoyenne et démocratique, pas sans savoir que votre gouvernement vient de voter une vraie réforme, concernant un véritable sauvetage de la sécurité sociale. Notre association démocratique et citoyenne, souhaite simplement savoir si ces mesures prises actuellement par votre gouvernement, seront plus efficaces que celles votées hier et moins détournées que celles votées demain ?

Car, voyez vous Monsieur le Député de la République, certains esprits chagrins nous font remarquer qu'il y aurait eu des malversations ou plutôt des non-reversations annuelles de l'Etat, dont vos amis politiques en sont les représentants, vers les caisses de la sécurité sociale. Ces non-reversations, s'élèveraient et se décomposeraient, toujours selon certaines rumeurs des sommes suivantes :

- 3,3 milliards d'€uros provenant de la vignette sur les alcools.

- 7, 8 d'€uros provenant de la taxe sur le tabac.
- 1,2 milliards d'€uros d'une taxe, remontant à 1967, de 15% sur les primes d'assurances-auto.
- 1,2 milliards d'€uros, d'une taxe sur le industries polluantes instaurée en 1998, pour indemniser une partie des maladies professionnelles.
- 2,3 milliards d'€uros pour des mesures en faveur de l'« emploi » constituées en allègement de cotisations sociales et non-remboursées par l'Etat à la sécurité sociale.
- 4 milliards d'€uros provenant de « compensations démographiques » envers les professions non-salariées.

Ce qui donnerait, selon les résultats de notre calculatrice, un manque à gagner pour les caisses de la sécurité sociale de 20 milliards d'€uros, c'est t'y donc possible ? Ne nous sommes-nous pas trompé dans nos calculs ?

En espérant, Monsieur le Député de la République, que ces allégations ne sont que billevesées et coquecigrues, en ce cas, auriez-vous l'amabilité, pour rassurer les membres de notre association démocratique et citoyenne, de nous confirmer le contraire de façon formelle et officielle ?

Nous vous souhaitons bonne réception de cette correspondance et nous vous adressons, Monsieur le Député de la République, nos plus grognassantes salutations porcines.

Le Président

Le Vice-Président

Le Secrétaire

Le Trésorier